



Règlement de la bourse puériculture et jouets de l'APE de Chens-sur-Léman

Article 1

L'APE de Chens-sur-Léman organise une bourse puériculture, jouets et vêtements pour enfant exclusivement destinée aux particuliers. Les bénéfices de cette manifestation permettront de financer des actions au profit des enfants scolarisés.

Article 2

La bourse aux jouets aura lieu le **dimanche 06 mars 2022** à la salle polyvalente « L'Otrement » de Chens-sur-Léman. 167, Chemin les Crêts - 74140 Chens-sur-Léman (près du nouveau stade).

Les horaires sont les suivants :

Répartition et installation des emplacements de **7h00 à 8h15**

Vente de **8h30 à 17h00**

Rangement de **17h00 à 17h30**

Chaque exposant se verra mettre à disposition au minimum une table (tables d'1.20m ou 1.80m x 0.80m environ) et 1 chaise. Cette/ces table/s constitue/ent un emplacement de vente. L'exposant versera à l'association une participation de 7 euros par table de 1.20m, 10 euros par table d'1.80m et 2 euros par portant non fourni par paiement bancaire directement sur le site de l'APE www.apechens.fr.

L'inscription ne sera validée qu'à réception de votre dossier complet : votre règlement, votre attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres ventes au déballage et votre photocopie d'une preuve d'identité.

Le jour de la bourse, il vous sera demandé de présenter votre passe vaccinal ainsi que votre pièce d'identité, le port du masque est obligatoire en tout temps (sauf aux tables de restauration).

Merci de compléter votre inscription par email en nous envoyant l'ensemble des documents demandés sur ape.chens74@gmail.com avant le 20 février 2022.

Toute réservation sera notifiée dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle éventuel. Les attestations sur l'honneur sont envoyées en préfecture.

Article 3

Tout emplacement réservé est dû. Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants ou encore pour passe vaccinal non valide.

Article 4

Le matériel exposé doit être conforme à l'esprit de la manifestation.

Sont acceptés, les jeux et jouets, les peluches, les livres d'enfants, les CD et DVD, les jeux de plein air, les consoles et jeux vidéo, le matériel de puériculture, vêtements. Articles concernant uniquement l'enfance entre 0 et 14 ans.

Tous les articles présentés seront propres et en bon état de fonctionnement. Pour les jeux fonctionnant à piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon état de marche (celles-ci pouvant ensuite être retirées).

Article 5

L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant. Ne peuvent être vendeurs que des personnes majeures. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire. Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Tout litige avec un acheteur sera réglé par l'exposant qui s'efforcera de trouver un arrangement amiable.

Article 6

L'entrée est gratuite. S'agissant d'une manifestation tournée vers les enfants, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et dans la convivialité.

Article 7

Chaque exposant s'engage à respecter les horaires d'installation et de rangement, à rendre son emplacement propre et à emporter avec lui ses invendus. Nous accepterons des départs anticipés à partir de 14h00.

Article 8

L'association est à votre disposition pour le bon déroulement de cette journée.

Buvette et restauration sur place. Grand parking gratuit.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

ape.chens74@gmail.com ou par téléphone : 06 79 35 58 41